

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbécq et Malherbe, 21 septembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Malherbe et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (108)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbécq et Malherbe, 21 septembre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26477>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 septembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Malherbe et Cie](#)

Lieu de destinationLe Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

RésuméGodin réclame l'envoi des tôles de fer poli promises par Herbécq et Malherbe et demande qu'elles lui soient comptées au prix des tôles ordinaires, soit 69 F les 100 kg.

NotesLe texte de la lettre est barré par un trait d'encre.

Mots-clés

[Appareils et matériels, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomMalherbe et Cie

GenreNon pertinent

Pays d'origineInconnu

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas- Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbécq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

108

1^{er} quentin ~~le~~ Monsieur Robic
21^{er} Ybreai p' charge sur votre voiture s la date du
19 aout ^{Janvier} une poile et 7 marmottes et asservis
pour M^{me} Desbellez a ce q^{ue} M^{me} devait
etre rendue dans le délai de huit jours je viens de
recevoir de l'distictaire une lettre qui m'annonçait que
les M^{me} ne sont pas encore arrivés. Je vous avais
de remettre a M^{me} Devy-pur et suivi me faire
connaître par le retour de courrier le motif de ce
retard qui ne peut être prolongé sans dommage
ag m s

2^{me} M^{me} Desbellez
21^{er} Ybreai aussitot réception de votre lettre je m'impatiente
d'écire aux entrepeneurs de coûte que' étaient
chargés le 19 aout de vous rendre de marchandises
dans le délai de huit jours si vous me le renviez
prochainement envers moi de nouveau afin de prendre
toutes les mesures possibles pour éviter un plus long
retard je suis très contrarié de ce constat que
et vous p'agiez mes dépenses de déplacement
grand p^{re} Rayet faites la rétention sur votre ville

puis bien sur M^{me} Desbellez ~~herberg~~ et M^{me} Robic
21^{er} Ybreai malgré vos deux lettres j'avis p^{re} deux toujours
sans les dates dont elles me portent cette malhance
dans un délai que vous aviez promis me faire
dans les quatres jours qui suivraient l'esp^{ce} que vous étiez
venu me faire mest plus préjudiciable sans doute que
vous ne le pensez p^{re} vu que donc vous prennez que
peut de me faire ces totales dans le délai de 4 jours
p^{re} n'aurai plus besoin des totales polies et ne les
accepterai qu'auant que vous me le direz au pris
des totales ordinaires est-à-dire a 1^{re} 69% N^o 1

ag M^{me} m s